

PROCES VERBAL

CONVOCAATION DU 25 AVRIL 2024

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal élu, le 12 avril 2024 pour la réunion qui aura lieu le 25 avril 2024 à 20 heures 15.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent**
- 2. Rapport des délégations du Maire**
- 3. Demandes de subventions pour réhabilitation énergétique appartement communal**
- 4. Modification commission appel d'offre**
- 5. Subvention association « Club les Blés d'Or »**
- 6. Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)**
- 7. Remboursement des frais de déplacement du responsable bénévole de la Bibliothèque Municipal**
- 8. Questions diverses**

SEANCE DU 25 AVRIL 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 25 avril à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 12 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur PERROUD Jean-Pierre**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **14** ; présents : **9** ; votants : **12**.

Présents : OGIER Cyrille, PIBOU Maud, MARCARIAN Jérôme, VEYRON Philippe, GUILLAUD Cédric, GODEFROY Paola, TREMOUILHAC Cathy, CARRA Gérard.

Absents excusés représentés : PERSONNE Lydia représentée par TREMOUILHAC Cathy, GILBERT Béatrice représentée par PIBOU Maud, représenté par OGIER Cyrille, LEROUL René représenté par PERROUD Jean-Pierre.

Absentes : MICAUD Isabelle, CHEVALLIER Cécile.

Madame GODEFROY Paola a été élu secrétaire.

En début de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de retirer 1 point à l'ordre du jour :

- Modification commission appel d'offre

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Le procès-verbal du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 mars 2024 a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les actions menées dans le cadre de ses délégations :

- Un arrêté municipal pour délimiter l'espace sans tabac a été pris.
- Changement d'un cumulus de l'école maternelle.
- Info rencontre Directrice de l'école et parents d'élèves.
- Info gestion et réorganisation suite à absence de personnel.

Le Conseil Municipal en prend note.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR REHABILITATION ENERGETIQUE APPARTEMENTS COMMUNAUX

Suite aux obligations légales des propriétaires loueurs, il avait été convenu d'engager la réhabilitation énergétique des deux appartements communaux.

Ces travaux étant susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Isère et de Bièvre Isère Communauté, Monsieur le Maire présente les plans de financement suivants :

Plan de financement du 1^{er} appartement :

- Montant estimatif du cout des travaux = 41 040,12 € TTC
- Subvention du Département de 20% du TTC = 8 208 €
- Subvention 20% du TTC de la dépense plafonnée à 5 000 € = 5 000 €
- Autofinancement = 27 832,12 €

Plan de financement du 2^{ème} appartement :

- Montant estimatif du cout des travaux = 32 683,74 € TTC
- Subvention du Département de 20% du TTC = 6 536 €
- Subvention 20% du TTC de la dépense plafonnée à 5 000 € = 5 000 €
- Autofinancement = 21 147,74 €

Il propose au Conseil Municipal de valider les 2 plans de financement et de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Isère et l'aide de Bièvre Isère Communauté.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De Valider les 2 plans de financement comme présenté ci-dessus, pour les travaux de réhabilitation énergétique des 2 appartements communaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès de Conseil Départemental de l'Isère et auprès de Bièvre Isère Communauté selon les 2 plans de financement validés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

SUBVENTION ASSOCIATION « CLUB LES BLES D'OR »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association « club les blés d'or » suite au fait que l'association a dû utiliser et doit utiliser une salle extérieure pour plusieurs de ses manifestations sur les années 2023 et 2024, ce qui leur impose un cout financier.

Après en avoir, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'allouer une subvention de 250 € à l'association « club les blés d'or » permettant de couvrir cette dépense ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Après lecture des différents documents en lien à la future cartographie des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR), le Conseil Municipal, à l'unanimité, reporte la délibération actant sur le Commune de Sardieu des zones spécifiques.

Une commission se réunira le 14 mai 2024 à 10h00 pour définir de nouvelles propositions. En suivra la concertation des habitants de la Commune.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU RESPONSABLE BENEVOLE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Bibliothèque Municipale est gérée par une personne responsable bénévole.

Cette personne est amenée, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune, en particulier pour des formations, des relations avec la Bibliothèque Départementale et avec le réseau de lecture publique du Bièvre Isère Communauté et les achats en librairie.

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rembourser les frais de chaque déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le remboursement par la commune de chaque déplacement de la personne responsable de la Bibliothèque Municipale bénévole de façon suivante :
 - ✓ Les indemnités kilométriques remboursés sur la base du tarif de la fonction publique en vigueur ;
 - ✓ Les frais de repas remboursés comme dépenses réelles sur présentation de justificatifs ;
 - ✓ Les frais de parking sur présentation de ticket.

QUESTIONS DIVERSES

- Discussion sur les travaux de la RN 519, fermeture temporaire de la vie de St Siméon. Aménagement futur pour la sécurité.
- Discussion sur la Commission Communale des Impôts Directs ayant lieu le 26/04/24.
- Organisation du bureau de vote des élections européennes le 09/06/24.

Fin de la séance à 23h20.

Prévision du prochain Conseil Municipal le 23 mai 2024